

## FICHE SIGNALÉTIQUE

PRODUIT: POT SHOT

Page 1

### SECTION 01: PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

FABRICANT/FOURNISSEUR..... LES INVESTISSEMENTS B.S.C. INC.  
ADRESSE DE FABRICANT/FOURNISSEUR..... 109 IBER RD, UNIT #3, OTTAWA, ON K2S 0X5 613-744-8896  
NOM DU PRODUIT..... POT SHOT  
UTILISATION DU PRODUIT..... NETTOYEUR DE TOILET AVEC ACIDE  
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE ..... CANUTEC 613-996-6666

### SECTION 02: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS



ITINÉRAIRE D'ENTRÉE:  
CONTACT AVEC LA PEAU ..... PROVOQUE UNE GRAVE IRRITATION DE LA PEAU. CAUSE DES BRULURES.  
ABSORPTION PAR LA PEAU ..... N.D.  
CONTACT AVEC LES YEUX..... CORROSIF POUR LES TISSUS OCULAIRES; PEUT CAUSER DE GRAVES LÉSIONS AUX YEUX ET ENTRAINER LA CÉCITÉ. LE CONTACT PROLONGÉ DU PRODUIT AVEC LES YEUX PEUT CAUSER DES MAUX DE TÊTE, DES NAUSÉES, DES VERTIGES, DE LA DYSPNÉE, UN ÉTAT DE CHOC, DES CONVULSIONS, UNE INSUFFISANCE RESPIRATOIRE, UN COLLAPSUS CARDIOVASCULAIRE, POUVANT ENTRAINER LA MORT. SI LA VICTIME SURVIT, ELLE RISQUE DE SOUFFRIR ULTÉRIEUREMENT DE TROUBLES DE LA FONCTION HÉPATIQUE ET DE LA FONCTION RÉNALE.  
INHALATION..... LES BRUINES PEUVENT CAUSER UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES SUPÉRIEURES. RISQUE DE TOUX, ESSOUFFLEMENT, MAUX DE TÊTE ET CONFUSION. PEUT PROVOQUER UN OEDEME PULMONAIRE.  
INGESTION ..... CORROSIF. PEUT CAUSER LA DOULEUR GRAVE DANS LA BOUCHE, LE COFFRE ET L'ABDOMEN, MENANT À LA TOUX, AU VOMISSEMENT ET À L'EFFONDREMENT. PROVOQUE DES VOMISSEMENTS, DES NAUSÉES ET LA DIARRHÉE.  
EFFETS/SYMPTOMS D'EXPOSITION AIGUË..... VOIR CI-DESSUS  
EFFETS/SYMPTOMS D'EXPOSITION CHRONIQUE.. VOIR CI-DESSUS  
CONDITIONS MÉDICALES GÉNÉRALEMENT N.D.  
AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION.....

### SECTION 03: IDENTIFICATION DES RISQUES

INGRÉDIENTS DANGEREUX	C.A.S. #	%	VLE	DL50	CL50
ACIDE PHOSPHORIQUE	7664-38-2	5-10	VOIR SECTION 11	1530 MG/KG (ORALE, RAT) 2730 MG.KG (CUTANÉ, LAPIN)	850 MG/M3 (INH, RAT)
SODIUM LAURETH SULFATE	9004-82-4	1	N.AV.	1600 MG/KG (ORAL, RAT)	N.AV.

### SECTION 04: PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU ..... EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU, RINCER IMMÉDIATEMENT AVEC DE L'EAU PENDANT AU MOINS 15 MINUTES. APPELER UN MÉDECIN. ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS ET LES LAVER AVANT DE LES PORTER DE NOUVEAU. ENLEVER LES SOULIERS CONTAMINÉS ET LES JETER.  
CONTACT AVEC LES YEUX..... RINCER LES YEUX SOUS UN DOUX FILET D'EAU COURANTE PENDANT AU MOINS 15 MINUTES OU JUSQU'À CE QUE TOUT LE PRODUIT CHIMIQUE SOIT ÉLIMINÉ. TENIR LES PAUPIÈRES OUVERTES. ÉVITER TOUT CONTACT DE L'EAU CONTAMINÉE AVEC L'OEIL NON ATTEINT ET LE VISAGE. CONSULTEZ IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN.  
INHALATION..... TRANSPORTER LA PERSONNE À L'AIR FRAIS. EN CAS D'ARRÊT

INGESTION .....	RESPIRATOIRE, PRATIQUER LA RESPIRATION ARTIFICIELLE. EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE, OBTENIR IMMÉDIATEMENT DES SOINS MÉDICAUX.
NOTES AU MÉDECIN .....	CONSULTEZ IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN. NE JAMAIS DONNER DE LIQUIDE À UNE PERSONNE INCONSCIENTE OU CONVULSIVE. SE RINCER LA BOUCHE PLUSIEURS FOIS AVEC DE L'EAU. NE PAS FAIRE VOMIR. FAIRE BOIRE DEUX VERRES D'EAU. SI LE VOMISSEMENT SE PRODUIT ET LA VICTIME EST CONSCIENTE, DONNEZ L'EAU POUR DILUER LE PRODUIT CHIMIQUE PLUS. LE TRAITEMENT EST BASÉ SUR LE BON JUGEMENT DU MÉDECIN ET SUR LES RÉACTIONS INDIVIDUELLES DU PATIENT. EN CAS DE TOUX OU DE GÊNE RESPIRATOIRE, CONSIDÉRER LA POSSIBILITÉ D'UNE BRONCHITE OU D'UNE PNEUMONIE. UNE RADIOGRAPHIE PULMONAIRE ET L'ANALYSE DES GAZ SANGUINS ARTÉRIELS PEUVENT ÊTRE UTILISÉS POUR DÉTERMINER LA PRÉSENCE D'UN OEDÈME PULMONAIRE. DANS LES CAS GRAVES, IL PEUT ÊTRE NÉCESSAIRE D'UTILISER DE L'OXYGÈNE HUMIDIFIÉ ET UNE VENTILATION ASSISTÉE, Y COMPRIS UNE PRESSION POSITIVE EN FIN D'EXPIRATION. DES STÉROÏDES PARENTÉRAUX PEUVENT ÊTRE UTILES POUR LIMITER L'ÉTENDUE DES LÉSIONS PULMONAIRES. SI LES SECOURISTES NE L'ONT PAS DÉJÀ EFFECTUÉ, IRRIGUER LA BOUCHE AVEC BEAUCOUP D'EAU ET DILUER L'ACIDE EN FAISANT BOIRE À LA VICTIME 4 À 8 OZ D'EAU OU DE LAIT. NE PAS FAIRE VOMIR. L'UTILISATION DU LAVAGE GASTRIQUE EST CONTROVERSÉE. L'AVANTAGE DE L'ÉLIMINATION DE L'ACIDE DOIT ÊTRE CONSIDÉRÉ PAR COMPARAISON AU RISQUE DE PERFORATION OU DE SAIGNEMENT. SI UNE GRANDE QUANTITÉ D'ACIDE (> 1 ML/KG DE POIDS CORPOREL) A RÉCEMMENT ÉTÉ INGÉRÉE, IL EST NORMALEMENT RECOMMANDÉ D'EFFECTUER AVEC PRUDENCE UN LAVAGE GASTRIQUE SI LE PATIENT EST CONSCIENT ET S'IL Y A PEU DE RISQUE DE CONVULSIONS. IL EST RECOMMANDÉ DE CONSULTER UN GASTRO-ENTÉROLOGUE ET/OU UN CHIRURGIEN. DE GRAVES COMPLICATIONS, COMME LA PERFORATION OU LE RÉTRÉCISSEMENT DE L'ŒSOPHAGE, PEUVENT SE PRODUIRE ET EXIGER LES SOINS D'UN SPÉCIALISTE. UN OEDÈME DE LA GLOTTE PEUT SE DÉVELOPPER, CE QUI EXIGE UNE INTUBATION OU UNE TRACHÉOSTOMIE.

**SECTION 05: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

RISQUES D'INFLAMMABILITÉ .....	INFLAMMABLE
AGENTS D'EXTINCTION .....	UTILISER DES AGENTS EXTINCTEURS APPROPRIÉS POUR LES MATIÈRES ENVIRONNANTES.
POINT D'ÉCLAIR.....	N.D.
LIMITE D'INFLAMMABILITÉ SUPÉRIEURE (% PAR VOLUME).....	N.D.
LIMITE D'INFLAMMABILITÉ INFÉRIEURE (% PAR VOLUME).....	N.D.
TEMPÉRATURE D'AUTO-IGNITION.....	N.D.
MESURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE .....	LES POMPIERS DEVRAIENT PORTER DES VÊTEMENTS COMPLETS DE PROTECTION, Y COMPRIS UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME. ISOLER ET RESTREINDRE LA ZONE. LES PERSONNES QUI PEUVENT AVOIR ÉTÉ EXPOSÉES À LA VAPEUR CONTAMINÉE DEVRAIENT ÊTRE EXAMINÉES IMMÉDIATEMENT PAR UN MÉDECIN POUR VÉRIFIER SI ELLES ONT DES SYMPTÔMES D'INTOXICATION. NE PAS SE TROMPER AVEC LES SYMPTÔMES D'ÉPUISEMENT OU D'INHALATION DE LA VAPEUR.
RISQUES PEU COMMUNS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION .....	
PUISANCE EXPLOSIVE.....	N.D.
SENSIBILITÉ ÀUX CHOCS MÉCANIQUE.....	N.D.
SENSIBILITÉ ÀUX DÉCHARGES ÉLECTROSTATIQUES .....	N.D.
PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX.....	OXYDES DE PHOSPHORE. OXYDES DE SOUFRE.

**SECTION 06: MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS**

MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS

MESURES DE PRÉCAUTIONS PERSONNELLES: PORTER UN

ACCIDENTEL..... ÉQUIPEMENT DE PROTECTION APPROPRIÉ. MESURES DE PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES: EMPÊCHER L'ENTRÉE DANS LES ÉGOUTS OU LES RUISSEAUX, FAIRE DÉRIVER LE COURANT DU PRODUIT RÉPANDU S'IL Y A LIEU. CONSULTER LES AUTORITÉS LOCALES. PROCÉDÉS POUR NETTOYAGE: CIRCONSCRIRE L'ENDROIT DANGEREUX ET EN INTERDIRE L'ACCÈS. ESSAYER DE TRAVAILLER DANS LE SENS DU VENT PAR RAPPORT AU PRODUIT RÉPANDU. NEUTRALISER AVEC DU LAIT DE CHAUX, DU CALCAIRE OU DU CARBONATE DE SODIUM. NEUTRALISER LA ZONE CONTAMINÉE ET RINCER AVEC DE GRANDES QUANTITÉS D'EAU. ABSORBER AVEC UNE MATIÈRE SÈCHE INERTE ET PLACER DANS UN CONTENANT D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS APPROPRIÉ. NE PAS TOUCHER À LA MATIÈRE DÉVERSÉE ET NE PAS MARCHER DESSUS.

**SECTION 07: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**

PROCEDURES DE MANUTENTION ET L'EQUIPEMENT..... ÉVITER TOUS CONTACTS AVEC LES YEUX, LA PEAU ET LES VÊTEMENTS. NE PAS INGÉRER. LE PRODUIT RÉAGIT VIOLEMMENT AVEC LES BASES ET PRODUIT DE LA CHALEUR EN PLUS DE CAUSER DES ÉCLABOUSSURES.

D'ENTREPOSAGE ..... ENTREPOSER CE PRODUIT DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC. ENTREPOSER CONFORMÉMENT AUX BONNES HABITUDES INDUSTRIELLES.

**SECTION 08: CONTRÔLES D'EXPOSITION/LA PROTECTION INDIVIDUELLE**

CONTROLES D'INGENIERIE..... VENTILATION D ÉCHAPPEMENT LOCALE SELON LES BESOINS POUR MAINTENIR LES EXPOSITIONS À L INTÉRIEUR DES LIMITES APPLICABLES.

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION PERSONELLE: PROTECTION DE LA PEAU..... DES GANTS RÉSISTANTS. ÉVITER TOUT CONTACT CUTANÉ EN PORTANT DES CHAUSSURES, DES GANTS ET DES VÊTEMENTS DE PROTECTION ADÉQUATS, SÉLECTIONNÉS CONFORMÉMENT AUX CONDITIONS D'UTILISATION ET AUX RISQUES D'EXPOSITION. LE CHOIX DOIT SE FAIRE EN FONCTION DE LA DURABILITÉ ET DE LA RÉSISTANCE À LA PERMÉABILITÉ DES MATÉRIAUX. TABLIER, COMBINAISONS DE TRAVAIL, ET/OU AUTRES VÊTEMENTS DE PROTECTION RÉSISTANTS.

PROTECTION DES LES YEUX ET DU VISAGE..... LUNETTES PROTECTRICES CONTRE LES AGENTS CHIMIQUES; DE PLUS, PORTER UN ÉLÉMENT FACIAL, S'IL Y A RISQUE D'ÉCLABOUSSURES.

PROTECTION RESPIRATOIRE ..... SI L'EXPOSITION DÉPASSE LES LIMITES D'EXPOSITION EN MILIEU DE TRAVAIL, PORTER UN RESPIRATEUR APPROPRIÉ, APPROUVÉ PAR NIOSH. EN CAS DE DÉVERSEMENT OU DE FUITE, LORSQUE LA CONCENTRATION DU PRODUIT EST INCONNUE, PORTER UN RESPIRATEUR À ADDUCTION D'AIR PUR, APPROUVÉ PAR NIOSH.

MESURES D'HYGIENE ..... FOURNIR DES DOUCHES DE SÉCURITÉ ET OCULAIRES À PROXIMITÉ DES LIEUX DE TRAVAIL.

**SECTION 09: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

ÉTAT PHYSIQUE ..... LIQUIDE

APPARENCE & ODEUR..... COULEUR VERTE – SENTEUR DE MENTHE

LIMITE DE DÉTECTION OLFACTIVE ..... N.D.

DENSITÉ..... ~ 1.065

TENSION DE VAPEUR (MMHG)..... N.D.

DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1)..... N.D.

TAUX D'ÉVAPORATION ..... N.D.

POINT D'ÉBULLITION ..... 97°C

POINT DE CONGÉLATION ..... -4°C

PH ..... 1

SOLUBILITÉ (% DE W/W) ..... SOLUBLE

COEFFICIENT DE PARTAGE HUILE/EAU ..... N.D.

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

STABILITÉ .....	STABLE
CONDITIONS À ÉVITER .....	AUCUN EFFET CONNU
INCOMPATIBILITÉ (MATÉRIAUX À ÉVITER).....	FLUOR. ÉVITER LES COMBURANTS PUISSANTS. AGENT RÉDUCTEUR FORT. BASES FORTES. MÉTALS. SULFUR TRIOXIDE. PENTOXYDE DE PHOSPHORE.
PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION.....	TYPE DE DÉCOMPOSITION, THERMIQUE: OXYDES DE PHOSPHORE.
POLYMÉRISATION DANGEREUSE .....	NE SE PRODUIRA PAS

**SECTION 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE**

LIMITES D'EXPOSITION .....	ACIDE PHOSPHORIQUE: 3 MG/M3 VLE; 1 MG/M3 VLE-MPT; 1 MG/M3 MPT*3 MG/M3 VLE; 1000 MG/M3
POUVOIR IRRITANT .....	VOIR SECTION 2
SENSIBILISATION AU PRODUIT.....	N.D.
CANCÉROGÉNÉCITÉ .....	IARC: AUCUN DES INGRÉDIENTS N'EST ÉNUMÉRÉ.
EFFETS SUR LA REPRODUCTION.....	N.D.
TÉRATOGENÉCITÉ.....	N.D.
MUTAGÉNÉCITÉ.....	N.D.
PRODUITS SYNERGIQUES TOXICOLOGIQUES .....	N.D.
TOXICITÉ CHRONIQUE.....	N.D.

**SECTION 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE**

INFORMATION ÉCOLOGIQUE N.D.

**SECTION 13: INFORMATION SUR LA DISPOSITION DES DÉCHETS**

L'ÉLIMINATION DU PRODUIT ..... ÉLIMINER CONFORMÉMENT À TOUS LES RÉGLEMENTS FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET LOCAUX APPLICABLES.

**SECTION 14: INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT**

DÉSIGNATION OFFICIELLE	LIQUIDE COROSIFS, N.S.A. (ACIDE PHOSPHORIQUE)
CLASSIFICATION DE TMG.....	8
NUMERO D'IDENTIFICATION DU PRODUIT.....	1760
GROUPE D'EMBALLAGE.....	III

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

CLASSIFICATION SIMDUT ..... E  
 CONFORMITÉ DE CPR..... CE PRODUIT A ÉTÉ CLASSIFIÉ SELON LES CRITÈRES DE RISQUÉ DU CPR ET CONTIENT TOUTE L'INFORMATION EXIGÉE PAR LE CPR.

**SECTION 16: AUTRE INFORMATIONS**

INFORMATION SUR LA PRÉPARATION PRÉPARÉ PAR: LE GROUPE DE RÉGLIMENTATION, TÉLÉPHONE - (613) - 744-8896  
 DATE DE LA PRÉPARATION: LE 1 JUILLET, 2016

N.D. = NON DISPONIBLE  
 S.O. = SANS OBJET